

VERDI

**Projet de zone d'activités, secteur Le
Clos-commune de Villelaure (84) :
résultats des prospections
pédologiques**

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	4
2	ASPECTS METHODOLOGIQUES	5
3	RESULTATS DES PROSPECTIONS.....	6
4	CONCLUSION	8

1 INTRODUCTION

Dans le cadre du projet de la zone d'activité, secteur Le Clos sur la commune de Villelaure, Verdi a été missionné pour réaliser des prospections zones humides en se focalisant sur des sondages pédologiques.

2 ASPECTS METHODOLOGIQUES

L'article R 211-108 du Code de l'Environnement précise que les critères à retenir pour la définition des zones humides sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide. L'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009) donne une méthodologie précise des protocoles de relevés pédologiques et botaniques à effectuer lors de l'étude d'une potentielle zone humide.

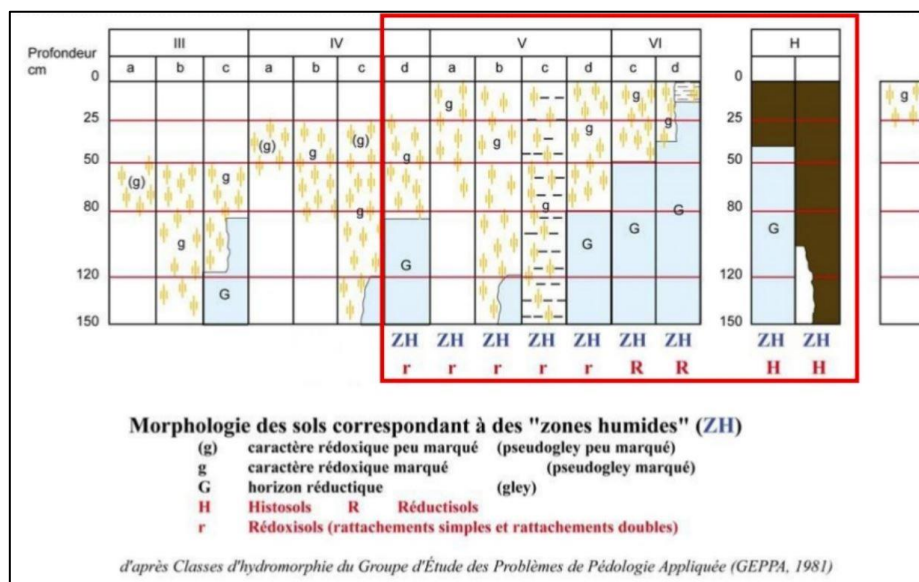
Dans le cadre de cette mission, seul le critère pédologique a été évalué. La zone présente des habitats de friches, de remblais et de fossés peu profonds avec présence de phragmites diffus.

Dans le cas où les zones humides peuvent être pré-localisées, les investigations sur le terrain doivent porter prioritairement sur des points situés de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise des points de relevés dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point = 1 sondage par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques. Les inventaires pédologiques viseront à vérifier la présence :

- ▶ D'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ▶ De traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ▶ De traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ▶ De traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

Le tableau ci-dessous servira de référence pour la classification des sols.

Tableau 1 : Morphologies des sols correspondant à des zones humides (source : Circ. 25 juin 2008, ann. 4).



A partir du moment où un sol peut être considéré comme humide, sans doute possible, le sondage est terminé. Parfois, la profondeur atteinte peut donc n'être que de 25 cm (cas des sols de type Vd avec des traces réductiques et rédoxiques dès le premier carottage).

Pour effectuer les sondages, Verdi a utilisé des tarières manuelles de 1 m avec des rallonges et avec différents embouts adaptés à différents sols.

3 RESULTATS DES PROSPECTIONS

En tout, 27 sondages ont été réalisés. Sur l'ensemble des sondages, seul un s'est avéré être positif, il s'agit d'un sondage réalisé dans le fossé au niveau d'une phragmitaie, c'est-à-dire un habitat humide qui représente alors une zone humide de 40 m².

Un sondage, au niveau du parking, a été impossible à réaliser car il s'agit d'une zone très compacte dans laquelle la tarière ne s'enfonçait pas.

Le tableau ci-dessous détaille les résultats des prospections :

Numéro	25 cm	50 cm	Résultats
1	Impossible		Impossible
2	Rien	Rien	Non humide
3	Rien	Rien	Non humide
4	Rien	Rien	Non humide
5	Traces rédoxiques	Rien	Non humide
6	Rien	Rien	Non humide
7	Rien	Rien	Non humide
8	Rien	Rien	Non humide
9	Rien	Rien	Non humide
10	Rien	Rien	Non humide
11	Rien	Rien	Non humide
12	Rien	Rien	Non humide
13	Traces rédoxiques	Rien	Non humide
14	Rien	Rien	Non humide
15	Traces rédoxiques	Rien	Non humide
16	Rien	Rien	Non humide
17	Traces rédoxiques	Traces rédoxiques	Humide
18	Rien	Rien	Non humide
19	Rien	Rien	Non humide
20	Rien	Rien	Non humide
21	Rien	Rien	Non humide
22	Rien	Rien	Non humide
23	Rien	Rien	Non humide
24	Rien	Rien	Non humide
25	Rien	Rien	Non humide
26	Rien	Rien	Non humide
27	Rien	Rien	Non humide

La photo ci-dessous montre la phragmitaie.



Photo 1 : Phragmitaie sur site.

La carte ci-dessous montre la répartition des sondages et la localisation de la zone humide identifiée.



4 CONCLUSION

Le périmètre d'étude est une zone de remblais et de friches présentant un petit fossé qui traverse la zone du nord-est au sud et qui est relié au fossé qui longe la limite sud de la zone, le long de la route.

Sur les 27 sondages réalisés, un seul présente des traces d'humidité permettant de conclure à un sol humide. Il s'agit d'un sondage réalisé dans le fossé au niveau d'une phragmitaie, habitat caractéristique des zones humides et listés dans l'arrêté du 24 juin 2008.

Cette zone humide présente peu de fonctionnalités et est recouverte d'une espèce exotique envahissante (Roseau commun - *Phragmites australis*). En cas de destruction de la zone, il sera important de ne pas laisser cette espèce se propager.

Le périmètre d'étude ne présente donc pas de zone humide à conserver. Toutefois, elle constitue une zone de refuge pour des oiseaux et potentiellement des reptiles, des précautions devront donc être prises pour ne pas détruire ou déranger ces espèces lors des travaux et la mise en exploitation de la zone.